

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais
Pour information et diffusion

COMMUNIQUE DE PRESSE

CISPD : Eduquer les enfants aux risques routiers

Dans le cadre de ses actions de prévention et en vertu d'une convention signée entre la Communauté de Communes du Clermontais et l'Education Nationale, le CISPD en partenariat avec les Polices Municipales de Canet, Clermont l'Hérault, Paulhan, la brigade intercommunale des gardes champêtres et la Prévention Routière, a lancé le 26 janvier 2011, une action inédite localement par son ampleur.

Il s'agit de mener des actions de sécurité et de prévention routière en direction des élèves des classes primaires de cycle 3, avec l'opération « Permis Piéton » du Clermontais.

10 établissements scolaires se sont inscrits dans ce programme pour l'année scolaire 2010/2011. Il s'agit des écoles primaires Jean de la Fontaine à Aspiran, les Oliviers de Canet et les Oliviers de Ceyras, Yvette Marty de Nébian, Jean Rostand et Alphonse Daudet de Clermont l'Hérault, Georges Brassens de Paulhan, des écoles primaires de Fontès et Brignac.

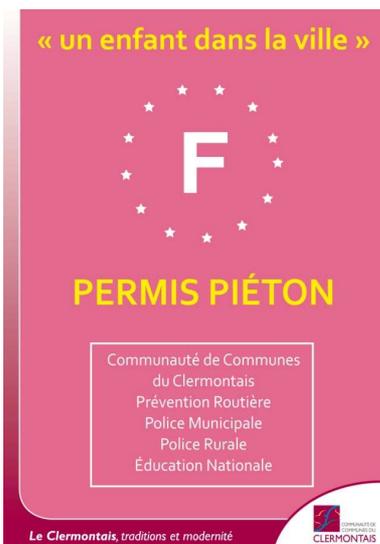
Remise des premiers « Permis Piéton » aux élèves du Clermontais :



Actuellement, les permis piéton sont remis de façon officielle aux enfants. Cette remise matérialise, à travers un acte symbolique fort, l'engagement de l'enfant à respecter dans la durée les règles de sécurité qu'il a apprises lors de cette opération.

Remise des permis piéton à l'école Jean Rostand de Clermont l'Hérault, Mardi 17 mai 2011 par le Président de la Communauté de Communes du Clermontais.

Les objectifs de la formation « Permis Piéton » :



Les sessions de formation au « Permis Piéton » permettent aux enfants de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques. En effet, s'ils doivent respecter les règles qui s'appliquent à tous les piétons, ils doivent également apprendre à anticiper et à se protéger face aux transgressions des autres véhicules.

Le contenu de la formation a pour objectifs de responsabiliser l'enfant et de lui apprendre à assurer lui-même sa sécurité en étant encore plus prudent que les adultes.

Le principe est de faire passer aux enfants du cycle 3 (8 et 9 ans) leur « Permis Piéton ». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le « Permis Piéton » enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité. Cette responsabilisation dès le plus jeune âge, cet apprentissage du respect des règles de vie en communauté à travers l'éducation routière, préparent au mieux les futurs conducteurs.

La formation s'est déroulée en plusieurs temps :

1) Une action de prévention du risque piéton en milieu scolaire :

- La formation, dispensée par les enseignants avec l'aide d'un kit pédagogique réalisé par La Prévention Routière, pouvait faire intervenir ponctuellement, un agent de la Police Municipale, un garde champêtre de la Communauté de Communes du Clermontais ou Pascale Anterrieu, coordinatrice du CISPD.

Cette sensibilisation a été réalisée à raison de 10 séances de 45 minutes entre le mois de février et le mois de mai.



Présentation du permis piéton dans la classe de Christophe LIMASSET, enseignant à Brignac

2) L'évaluation de la formation :

- Mi mai, la formation dispensée est évaluée à partir d'un QCM de 20 questions permettant l'obtention du « Permis Piéton », et dans le même temps, de valider certaines compétences de l'APER (Attestation de Première Education à la Route) aujourd'hui obligatoire avant l'entrée en 6^{ème}.

3) L'évaluation de l'action :

- Mi juin, se tiendra à la Communauté de Communes, une rencontre qui réunira Madame Lalanne, conseillère pédagogique de l'Education Nationale, les enseignants impliqués dans le projet et les différents intervenants, afin d'effectuer un premier bilan de cette action. Ce bilan permettra de préparer la prochaine année scolaire, avec comme objectif de faire adhérer l'ensemble des établissements primaires du territoire à ce projet.

Alain CAZORLA, Président de la Communauté de Communes du Clermontais a souhaité que la question de la Sécurité Routière soit traitée au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Le partenariat et l'étroite collaboration menés avec l'Education Nationale a permis la réflexion et la mise en œuvre d'un véritable projet de prévention, ambitieux, qui doit se développer pendant toute la scolarité de l'école primaire au lycée. L'objectif est d'inscrire cette démarche de prévention dans la durée, avec l'intention d'associer à cette action des ateliers en lien avec la santé, le droit, la justice, le civisme, le respect.

L'attention et l'intérêt porté par les élèves lors de la première formation au permis piéton confirme la pertinence de cette démarche.

Pour plus d'information - Contact presse :

Lysiane ESTRADA, responsable du service communication – Tel : 04 67 88 95 50

Pascale ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD – Tel : 04 67 96 32 40